

# LE BIO EN GRANDES SURFACES

## Est-il réellement biologique ? Que valent les labels AB et Eurofeuille ?



En 2018\*, plus de 9 Français sur 10 déclaraient avoir consommé des produits bio, et près des trois quarts au moins une fois par mois. Depuis 2007, la demande double ainsi tous les cinq ans pour représenter 4% de la consommation alimentaire des ménages. Face à cette croissance, les grandes et moyennes surfaces (DMS) ont fait une place importante aux denrées bios dans leurs rayons et développé leurs propres gammes. Elles captent aujourd'hui 46% du marché. Les autres circuits de distribution sont les magasins spécialisés (36%), la vente directe (13%) et les artisans et petits commerces (5%). Les produits bio, vendus moins chers en GMS, affichent les labels français AB ou européen Eurofeuille. Mais que valent ces certifications ? Peut-on se fier au bio

pas cher ?

### Normes européennes

Les aliments certifiés bio vendus en grandes surfaces sont en général considérés comme bio selon la réglementation européenne. Cela veut dire, par exemple, qu'un produit transformé bio peut contenir 5% d'ingrédients non bio et que dans cette petite partie, des OGM peuvent se glisser dans la limite de 0,9% du total des ingrédients. Pour cette raison, certaines associations considèrent la certification européenne trop permissive. Néanmoins, ces labels ne sont pas propres à la grande distribution et répondent à une première exigence des consommateurs.

### Guerre des prix

En revanche, en matière de bio, la démarche commerciale de la grande distribution pose des problèmes qui dépassent la qualité des produits. D'une part, en appliquant ses méthodes agressives habituelles à l'encontre des producteurs, elle mène une guerre des prix qui obère dangereusement leurs marges, ainsi que celle des transformateurs. Elle favorise en outre le dumping social en ayant recours à des acteurs peu scrupuleux, comme certains producteurs de fraises andalous, pourtant certifiés bio. Elle fait aussi fi de la saisonnalité en vendant des fruits et légumes dont la production hors saison affiche un bilan carbone déplorable, alourdi de surcroît par les transports

### Filières vertueuses ?

En fait, le label européen, sur lequel l'appellation française AB s'est adossée, n'impose aucune contrainte sociale ou exigence en matière de bien-être animal, ni au stade de l'élevage animal, ni à celui de l'abattage. Il n'a pas plus d'ambition en termes de réduction de l'empreinte carbone. Ces certifications minimalistes, conjuguées aux logiques industrielle et commerciale de la grande distribution, aboutissent à la diffusion de produits bio peu compatibles avec les valeurs paysannes et le respect de la nature. En cela, toutes les filières bios ne valent pas. Face à cette dérive, des acteurs exigeants ont créé des labels plus stricts et respectueux du juste revenu des producteurs et des travailleurs, à l'instar, à titre d'exemple, des labels Bio Cohérence ou Biopartenaire.

**Michèle BERZOZA**

- SOURCE : agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

### AVIS D'INDECOSA CGT

L'argument de la grande distribution en matière de vente de produits bio, c'est que ces denrées de qualité doivent être accessibles à tous. Cet alibi l'autorise à faire pression sur les producteurs et négocier les prix de façon éhontée, comportant la pérennité des exploitations agricoles. De son côté, le consommateur a tout intérêt à préférer une consommation de saison, des circuits courts et des initiatives du type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou coopératives. Ainsi, il participera pleinement à la préservation d'une agriculture paysanne et à la rémunération équitable des producteurs, tout en prenant soin de la santé.

Contacts : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr) et [indecosa.cgt.fr](http://indecosa.cgt.fr)